

Maisons-Alfort, le 16 mars 2001

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

## AVIS

Saisine n° 2000-SA-0253

### **de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif au traitement par rayonnements ionisants d'un film en polyéthylène destiné à entrer en contact avec les aliments**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie le 17 octobre 2000 d'une demande d'avis relative à un procédé de traitement par rayonnements ionisants d'un film en polyéthylène destiné à entrer en contact avec les aliments.

Après consultation du comité d'experts spécialisé « Matériaux au contact des denrées alimentaires », réuni le 15 décembre 2000, l'Afssa rend l'avis suivant :

Considérant que les essais de migration globale ne peuvent pas être interprétés en raison de l'imprécision ou de l'absence d'identification de plusieurs échantillons ; par exemple, il n'est pas précisé si les échantillons sur lesquels ont été conduits les essais de migration spécifique de l'octène ont été traités par rayonnement ionisants ;

Considérant que le dossier ne comporte pas de recherche d'éventuels composés de dégradation après traitement ionisant ; que la présence de composés volatils ou désorbables peut influencer la qualité sensorielle des aliments venant au contact des films ; que la présence d'antioxydants phénoliques dans les résines suggère la possibilité d'une dégradation non négligeable ;

L'Afssa émet un avis défavorable sur le dossier présenté dans l'attente de données complémentaires sur les essais de migration et la recherche d'éventuels composés de dégradation après traitement ionisant.

23, avenue du  
Général de Gaulle  
BP 19, 94701  
Maisons-Alfort cedex  
Tel 01 49 77 13 00  
Fax 01 49 77 90 05  
[www.afssa.fr](http://www.afssa.fr)

**Martin HIRSCH**

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE